

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 21 juin 2019</b>	<b>N° 2019-358</b>

Convocation du 14 juin 2019

Aujourd'hui vendredi 21 juin 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Vice-président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Patrick BOBET à M. Christophe DUPRAT  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Michèle FAORO  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Anne BREZILLON à Mme Maribel BERNARD  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE  
M. Stéphan DELAUX à Mme Emmanuelle CUNY  
Mme Magali FRONZES à Mme Cécile BARRIERE  
M. Bernard JUNCA à M. Daniel HICKEL  
M. Marc LAFOSSE à M. Jacques BOUTEYRE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Véronique FERREIRA  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Brigitte COLLET  
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN  
M. Benoît RAUTUREAU à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT

**EXCUSE(S) :**

M. Patrick PUJOL.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Dominique ALCALA à Mme Anne WALRYCK à partir de 11h55  
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS à partir de 12h10  
Mme Christine BOUTHEAU à M. Pierre HURMIC à partir de 12h20  
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON jusqu'à 11h10  
M. Yohan DAVID à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à partir de 12h10  
Mme Laetitia JARTY-ROY à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h40  
M. Thierry MILLET à Mme Christine PEYRE à partir de 12h20  
M. Michel POIGNONEC à Mme Arielle PIAZZA à partir de 12h25  
Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOULET jusqu'à 11h30  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h10  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST à partir de 11h55

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 21 juin 2019</b>	<i><b>Délibération</b></i>
	Direction générale Mobilité  <b>Direction du réseau transports urbains</b>	<b>N° 2019-358</b>

---

## Evolution des tarifs du réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) au 1er août 2019 - Décision - Autorisation

---

Monsieur Christophe DUPRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La présente délibération a pour objet de proposer les nouveaux tarifs qui seront appliqués sur le réseau TBM (Transports Bordeaux Métropole) à partir du 1<sup>er</sup> août 2019.

Les recettes tarifaires permettent de préserver les capacités financières de Bordeaux Métropole pour améliorer la qualité du service, étendre le réseau de transport public et garantir son attractivité. La constante augmentation du forfait de charges du contrat de Délégation de service public (DSP), passé de 153 M€ HT en 2010 à 229 M€ HT en 2018, est en ce sens représentatif de l'important développement du réseau à haut niveau de service de la Métropole et des efforts nécessaires pour maintenir la qualité de service.

Pour ce faire, le contrat de DSP signé en 2015 a validé dans son article 46 le principe d'augmentation moyenne annuelle pondérée de **3 %** des tarifs, sous réserve de l'adoption de la grille tarifaire par le Conseil. Cette politique, couplée à la forte hausse de fréquentation, a permis d'améliorer de manière significative le financement du réseau avec une évolution du ratio recettes/dépenses (R/D) de 29% en 2014 à 36% en 2018. Les recettes du réseau TBM ont ainsi évolué de 57 M€ en 2014 à 80 M€ en 2018, soit une augmentation de 40%.

En attendant la mise en place de la tarification solidaire des transports, qui permettra de poursuivre l'amélioration des conditions de financement du réseau TBM tout en offrant des tarifs bas aux foyers à faibles revenus, il vous est proposé cette année d'adopter une grille tarifaire basée sur trois grands principes :

- Le maintien d'une augmentation globale de 3% de la grille tarifaire (précisément 2,97%) ;
- Le maintien d'une accessibilité très forte aux titres 1 Voyage et 2 Voyages, très utilisés par les usagers, avec une baisse sur le titre 2V et pas d'augmentation sur le titre 1 Voyage ;
- Une augmentation relativement homogène de tous les autres titres pour atteindre les 3 % visés au global.

### I- Grille tarifaire TBM 2019 :

Au regard des éléments précités, il vous est proposé les éléments tarifaires suivants qui permettent d'atteindre une augmentation de 3 % des tarifs, en hausse moyenne pondérée en fonction des ventes de chaque titre.

## Les titres occasionnels :

La mesure principale proposée concerne le **Tickarte 2 Voyages** qui devient le titre de référence de la grille tarifaire pour les voyageurs occasionnels ; ce nouveau titre représente plus de 100.000 ventes par mois depuis son lancement à l'été 2018, et a de ce fait trouvé son public. La création de ce titre permet un transfert progressif des usagers du Tickarte 1 Voyage vers le Tickarte 2 Voyages et contribue ainsi à faciliter la logique de l'aller/retour et également à rechercher une amélioration de la vitesse commerciale du réseau. En effet, l'achat d'un titre à bord fait perdre beaucoup de temps aux bus (entre 10 secondes et 1 minute par vente) et nuit donc à la performance du réseau. Or, ce sont 2,8 millions de ventes à bord qui ont eu lieu en 2018 et le Tickarte 2V représente en ce sens 50% de vente à bord en moins par rapport à un Tickarte 1V.

Pour poursuivre l'objectif d'amélioration de la vitesse commerciale, il est proposé de baisser ce titre de 3.10€ à 3€, soit un tarif de 1.50€/voyage et donc 20c de réduction par voyage par rapport au Tickarte 1V (actuellement à 1.70€). Par ailleurs, grâce à cette baisse tarifaire, le titre sera plus accessible aux usagers à faibles revenus qui ne peuvent pas se permettre d'acheter des abonnements. Sur cette base, il est à noter que la création du Tickarte 2V aura permis de contenir la hausse des titres unitaires sur l'ensemble de la mandature puisque le tarif du Tickarte 1V était de 1.40€ en 2014 et que le Tickarte 2V est désormais proposé au tarif unitaire de 1.50€/voyage en 2019, soit une augmentation moyenne de 1.4% par an sur les 5 dernières années.

Concernant le **Tickarte 1V**, la préconisation est de le maintenir au tarif actuel de 1.70€.

Par ailleurs, le **Tickarte 10V tarif réduit** est comme le Tickarte 2V un titre à caractère social marqué. La grille proposée permet de le rendre toujours très attractif par rapport au Tickarte 1 voyage : soit 0,79€ contre 1,70€ le voyage.

Le Tickarte 10V reste encore très intéressant par rapport au tickarte 1V : soit 1,37€ contre 1,70€ le voyage.

Le **titre 1 jour** est quant à lui le titre occasionnel qui a été le moins fortement augmenté ces dernières années (avec une augmentation moyenne de 1.3% par an sur les 10 (dix) dernières années) et qui a un positionnement tarifaire sensiblement moins élevé dans notre métropole que dans la plupart des grandes agglomérations françaises (Cf. annexe 2 sur la comparaison avec les autres métropoles). Une évolution est de ce fait proposée de 4.70€ à 5.00€.

Enfin, le **Pass Soirée**, qui permet une utilisation illimitée du réseau et des P+R à partir de 19h, est vendu au tarif très bas de 2.40€ et une évolution à 2.60€ est ainsi préconisée.

Titres « occasionnels »	Tarif 2018	Nouveau tarif proposé (sans le surcout lié à l'achat du support rechargeable)	Ev.N-1
Tickarte 1V	1.70 €	<b>1.70 €</b>	0%
Tickarte 2V	3.10 €	<b>3 €</b>	-3.2%
Tickarte 10V plein tarif	13.20 €	<b>13.70 €</b>	3,8%
Tickarte 10V tarif réduit	7.60 €	<b>7.90 €</b>	3.9%
1 jour	4.70 €	<b>5 €</b>	6,4%
Pass Soirée	2.40 €	<b>2.60 €</b>	8.3%

## Les abonnements :

La volonté de proposer une baisse du Tickarte 2V couplée à un maintien du Tickarte 1V et à une augmentation contenue du Tickarte 10V nécessite, de fait, des augmentations plus soutenues sur d'autres titres de la gamme tarifaire. La grille proposée permet toutefois de ne jamais dépasser le seuil des 4% de hausse sur l'ensemble des abonnements mensuels et annuels.

<b>Abonnements</b> (*montants mensuels)	Tarif 2018	Nouveau tarif proposé	Ev.N-1
Hebdo 7J Pitchoun	5.90 €	<b>6.10 €</b>	3,4%
Hebdo 7J Jeune	9.60 €	<b>9,90 €</b>	3,1%
Hebdo 7J	13.70 €	<b>14.20 €</b>	3,6%
Hebdo 7J+	14.40 €	<b>14,90 €</b>	3,5%
Senior 7J	10,40€	<b>10,80</b>	3,8%
Mensuel Pitchoun	16.90 €	<b>17.50 €</b>	3,6%
Mensuel Jeune	33.1 €	<b>34.40 €</b>	3,9%
Mensuel Cité Pass	48.40 €	<b>50.30 €</b>	3,9%
Mensuel Senior	37,90€	<b>39,30</b>	3,7%
Annuel Pass Pitchoun (*)	11.60 €	<b>12.00 €</b>	3,4%
Annuel Pass Jeune (*)	19.70 €	<b>20.40 €</b>	3,6%
Annuel Cité Pass (*)	40.60 €	<b>42.20 €</b>	3,9%
Annuel Senior (*)	30,30€	<b>31,40</b>	3,6%
Annuel Cité Pass groupé 10 (*)	33.30 €	<b>34.60 €</b>	3,9%
Annuel Cité Pass groupé 500 (*)	29.20 €	<b>30.30 €</b>	3,8%

### Les parcs-relais :

Concernant les parcs-relais, conformément à la délibération du 21 décembre 2018, une tarification différenciée est en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour inciter à une plus grande utilisation des P+R faiblement fréquentés et éloignés de l'hyper centre. Il est proposé de poursuivre cette expérience et de conserver le même niveau de tarification, en alignant toutefois à la baisse le tarif des P+R faiblement fréquentés pour une personne seule dans le véhicule sur le tarif du Tickarte 2V. Ainsi, le coût du stationnement dans ces P+R pour une personne seule restera virtuellement nul.

Type de P+R	Nombre de passagers	Tarif 2018	Nouveau tarif proposé	Ev.N-1
A forte fréquentation et plus proche de l'hyper centre	1 seule personne	4.50 €	<b>4.50 €</b>	0%
	2 à 5 personnes			
A faible fréquentation et éloigné de l'hyper centre	1 seule personne	3.10 €	<b>3 €</b>	-3.2%
	2 à 5 personnes	4 €	<b>4 €</b>	0%

Par ailleurs, la tarification différenciée mise en œuvre depuis début 2019 prévoit l'application du tarif « à faible fréquentation » pour 8 parcs-relais : Quatre Chemins, Pessac-Alouette, Mérignac-les-pins, Brandenburg, La Gardette, Lauriers, Villenave d'Ornon et Quarante Journaux. Il est proposé d'intégrer à ces P+R le parc-relais Cap Métiers qui a été inauguré en juillet 2018 et dont le taux d'occupation est très faible (2% de taux d'occupation constaté sur les 5 derniers mois de 2018). L'objectif visé est de développer l'attractivité de ce nouveau P+R éloigné de l'hyper centre.

### Le Batcub :

Il est proposé de faire évoluer le **titre Batcub acheté à bord** de 2€ à 3€ pour un aller et de 3.5€ à 4€ pour un aller-retour. Cette hausse concernerait uniquement la vente de titres à bord, le Batcub restant accessible aux tarifs habituels du réseau (Tickartes 1V et 2V) en cas d'achat des titres sur les distributeurs.

### Le V3 :

Concernant la tarification V3, pour maintenir la cohérence d'un tarif unitaire aligné sur le tickarte 1V, il vous est proposé de conserver pour 2019 la tarification actuellement en vigueur :

Adhésion V3	Tarif 2019			
	1 J.	1 Sem.	1 Mois	1 an
Sans abonnement TBM	1.70 €	7.70 €	11.00 €	33.00 €
Abonnés mensuels	1.70 €	7.70 €	7.70 €	33.00 €
Abonnés annuels	1.70 €	7.70 €	7.70 €	22.00 €
Batterie V3 électrique	72€/an (pour les abonnés annuels uniquement)			

## Bilan des évolutions tarifaires proposées :

En conclusion, l'ensemble des évolutions tarifaires présentées générerait sur une année pleine un gain de recettes à hauteur d'environ **2,3 M€ TTC (soit une hausse moyenne pondérée de 2,97%)**, permettant de concourir au financement de qualité de service et du développement du réseau de la métropole bordelaise.

## II- Mesure de tarification sociale en faveur des bénéficiaires de l'AME

L'AME (Aide médicale de l'Etat) est un dispositif permettant aux étrangers en situation irrégulière (sans titre de séjour) de bénéficier d'un accès aux soins. Elle est attribuée, par la CPAM (Caisse primaire d'assurance maladie), pour un an, sous conditions de résidence stable et ressources.

Conformément à l'article L1113-1 du Code des transports, Bordeaux Métropole doit accorder une réduction tarifaire d'au moins 50 % sur les titres de transport (ou une aide équivalente) pour les personnes dont les ressources sont inférieures ou égales à un plafond fixé en application de l'article L 861-1 du Code de la sécurité sociale. A ce titre, les bénéficiaires de l'AME seraient éligibles au dispositif de tarification sociale des transports.

Au niveau français, le nombre de personnes bénéficiant de l'AME en 2016 était de 311.000, dont 4.500 en Gironde. On peut donc estimer que sur la Métropole il s'agirait d'un volume autour de 4.000 personnes environ.

Dans l'attente de la tarification solidaire des transports qui prendra en compte la situation de ces personnes aux très faibles revenus, il vous est proposé de leur donner un accès au titre de 10 voyages à tarif réduit au même titre que les personnes en situation précaire identifiées dans la délibération sur la tarification sociale votée en 2003.

## III- Mise en œuvre de la tarification solidaire des transports

Un nouveau report de la billettique (annoncée par Thales fin 2018) a contraint Bordeaux Métropole à décaler le lancement de la tarification solidaire. La mise en œuvre de cette nouvelle tarification, basée sur le revenu des foyers, est repoussée au printemps 2020 ce qui permettra d'enclencher ce nouveau dispositif après l'avoir testé et sécurisé sur la base d'une nouvelle billettique totalement opérationnelle.

## Vérification des droits à la gratuité des statuts sociaux actuels

De fait, le report de la tarification solidaire des transports nécessite le lancement d'une opération de vérification des droits à la gratuité des transports de certains bénéficiaires dont les droits avaient été automatiquement prolongés dans l'attente de la billettique et qui arrivent à échéance au 31 juillet 2019. Cette action permettra ainsi de nettoyer la base de données usagers et d'actualiser les droits des bénéficiaires à la tarification sociale en vigueur.

## Modification de la durée des droits de certains bénéficiaires sociaux

Dans l'objectif de faciliter le travail d'instruction des Centres communaux d'action sociale (CCAS) des communes, et conformément aux délibérations du 21 octobre 2016 et du 22 décembre 2017, la validité des droits des bénéficiaires sociaux cités ci-dessous était passée d'une durée de 3 mois à une durée de 12 mois, avec une date de fin des droits correspondant à la date prévue de basculement sur la tarification solidaire.

Les bénéficiaires concernés sont :

- Les demandeurs d'emploi
- Les bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA) et/ou de la prime d'activité
- Les bénéficiaires de contrats aidés
- Les bénéficiaires de la Couverture maladie universelle (CMU)
- Les services civiques, stagiaires et assimilés

Du fait de ce nouveau report, il est proposé que la durée de fin de validité des droits des bénéficiaires concernés ne soit plus liée à la date de passage à la tarification solidaire mais soit de 12 mois glissants. Cette modalité de fonctionnement permet à la fois de :

- Limiter la charge de travail des CCAS dans l'attente de la tarification solidaire ;
- Aligner le statut de ces bénéficiaires sur les mêmes durées de validité et modalités de fonctionnement que l'ensemble des autres statuts sociaux (personnes âgées, personnes handicapées, anciens combattants et demandeurs d'asile) ;
- Et enfin lisser automatiquement les dates de fin de validité de ces bénéficiaires au fil du temps, de manière à faciliter le basculement vers la tarification solidaire au printemps 2020.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L5217-2,

**VU** la délibération n°2014/0595 du 31/10/2014 autorisant le Président de Bordeaux Métropole à signer la convention de délégation de service public de transports urbains,

**VU** l'article 46 de la convention de délégation de service public de transports urbains signée entre Bordeaux Métropole et la société Kéolis Bordeaux Métropole,

**ENTENDU** le rapport de présentation,

**CONSIDERANT** les engagements pris par Bordeaux Métropole dans le cadre du contrat de délégation de service public de transports urbains,

**CONSIDERANT** la nécessité de renforcer les recettes tarifaires afin de préserver la capacité d'intervention de Bordeaux Métropole en matière de réseau de transport public urbain,

## **DECIDE**

**Article 1** : d'approuver les termes de la présente délibération.

**Article 2** : d'autoriser l'ajustement tarifaire des titres TBM tel que prévu en annexe 1 à la présente délibération à partir du 1<sup>er</sup> août 2019.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Abstention : Madame AJON, Madame DELAUNAY, Monsieur DELLU, Monsieur DUBOS, Monsieur GUICHOUX, Madame JARDINE, Madame TOURNEPICHE;

Contre : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FELTESSE, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur JAY, Monsieur PADIE

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 juin 2019

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>26 JUIN 2019</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>26 JUIN 2019</b></p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation le Vice-président,</p> <p>Monsieur Christophe DUPRAT</p>
---	--

## ANNEXE N°1 : Nouvelle grille tarifaire TBM proposée pour application au 1<sup>er</sup> août 2019

Titres « occasionnels »	Tarif 2018	Nouveau tarif proposé	Ev.N-1
Tickarte 1V	1.70 €	<b>1.70 €</b>	0%
Tickarte 2V	3.10 €	<b>3.00 €</b>	-3,2%
Tickarte 10V plein tarif	13.20 €	<b>13.70 €</b>	3,8%
Tickarte 10V tarif réduit	7.60 €	<b>7.90 €</b>	3,9%
1 jour	4.70 €	<b>5.00 €</b>	6,4%
Pass Soirée	2.40 €	<b>2.60 €</b>	8,3%
Abonnements (*) montants mensuels	Tarif 2018	Nouveau tarif proposé	Ev.N-1
Hebdo Pitchoun	5.90 €	<b>6.10 €</b>	3,4%
Hebdo 7j Jeune	9.60 €	<b>9.90 €</b>	3,1%
Hebdo 7j	13.70 €	<b>14.20 €</b>	3,6%
Hebdo 7j Senior	10.40 €	<b>10.80 €</b>	3,8%
Hebdo 7J+	14.40 €	<b>14.90 €</b>	3,5%
Mensuel Pitchoun	16.90 €	<b>17.50 €</b>	3,6%
Mensuel Jeune	33.1 €	<b>34.40 €</b>	3,9%
Mensuel Cité Pass	48.40 €	<b>50.30 €</b>	3,9%
Mensuel Senior	37.90 €	<b>39.30 €</b>	3,7%
Pass Pitchoun annuel (*)	11.60 €	<b>12.00 €</b>	3,4%
Pass Jeune annuel (*)	19.70 €	<b>20.40 €</b>	3,6%
Cité Pass annuel (*)	40.60 €	<b>42.20 €</b>	3,9%
Pass Senior (*)	30.30 €	<b>31.40 €</b>	3,6%
Cité Pass groupé 10 (*)	33.30 €	<b>34.60 €</b>	3,9%
Cité Pass groupé 500 (*)	29.20 €	<b>30.30 €</b>	3,8%

- **Parcs-relais**

Type de P+R	Nombre de passagers	Tarif 2018	Nouveau tarif proposé
A forte fréquentation et plus proche de l'hyper centre	1 seule personne	4.50 €	<b>4.50 €</b>
	2 à 5 personnes		
A faible fréquentation et éloigné de l'hyper centre	1 seule personne	3.10 €	<b>3.00 €</b>
	2 à 5 personnes	4.00 €	<b>4.00 €</b>

- **V3**

Adhésion V3	Nouveau tarif proposé (maintien des tarifs 2018)			
	1 J.	1 Sem.	1 Mois	1 an
Sans abonnement TBM	1.70 €	7.70 €	11.00 €	33.00 €
Abonnés mensuels	1.70 €	7.70 €	7.70 €	33.00 €
Abonnés annuels	1.70 €	7.70 €	7.70 €	22.00 €

- **BatCub**

	Tarif 2018	Nouveau tarif proposé
Vente à bord 1V	2.00 €	<b>3.00 €</b>
Vente à bord 2V	3.50 €	<b>4.00 €</b>

**ANNEXE N°2**  
**Le positionnement tarifaire actuel du réseau TBM au sein des grands réseaux**

Ville	Titres occasionnels					Pass Jeune			Cité Pass			Pass Senior		
	1 voyage	2 voyages	10 voyages	1 jour	7 jours	Hebdomadaire	Mensuel	Annuel	Hebdomadaire	Mensuel	Annuel	Hebdomadaire	Mensuel	Annuel
Bordeaux	1,70 €	3,10 €	13,20 €	4,70 €	13,70 €	9,60 €	33,10 €	236,40 €	13,70 €	48,40 €	487,20 €	10,40 €	37,90 €	363,60 €
Lyon	1,90 €		17,30 €	6,00 €			31,80 €	318,00 €	19,80 €	64,00 €	704,00 €		32,00 €	352,00 €
Marseille	1,70 €	3,40 €	14,00 €	5,20 €		14,50 €	36,70 €	220,00 €	14,50 €	48,50 €	468,00 €		48,50 €	468,00 €
Lille	1,65 €		14,45 €	4,90 €	16,75 €		29,00 €	296,40 €		58,00 €	612,00 €		29,00 €	296,40 €
Nice	1,50 €		10,00 €	5,00 €	15,00 €		20,00 €	145,00 €		40,80 €	326,50 €		32,00 €	256,00 €
Toulouse	1,70 €		13,70 €	6,10 €	15,30 €		15,30 €	153,00 €	15,30 €	51,00 €	510,00 €		15,30 €	153,00 €
Nantes	1,70 €		15,30 €	5,60 €			40,00 €	276,00 €		68,00 €	607,00 €		36,00 €	336,00 €
Toulon	1,40 €		10,00 €	3,90 €	9,90 €		21,00 €	174,00 €	9,90 €	36,50 €	345,00 €		36,50 €	345,00 €
Grenoble	1,60 €		14,50 €	5,30 €			15,00 €	150,00 €		57,80 €	578,00 €		30,40 €	273,60 €
Strasbourg	1,70 €	3,40 €	13,20 €	4,50 €			26,60 €	266,00 €		50,80 €	508,00 €		26,60 €	239,40 €
Rouen	1,70 €		14,50 €	5,10 €			27,50 €	247,50 €		55,00 €	495,00 €		27,50 €	247,50 €
Montpellier	1,60 €		10,00 €	4,30 €	17,10 €		29,12 €	196,00 €		55,64 €	481,50 €		55,64 €	321,00 €
Rennes	1,50 €		14,50 €	4,10 €	17,90 €	13,50 €	32,60 €	326,00 €		51,30 €	513,00 €		30,60 €	306,00 €
St-Etienne	1,40 €		10,00 €				37,00 €	285,00 €		47,00 €	442,00 €			312,00 €
Orleans	1,60 €	3,20 €	14,00 €	3,90 €			30,60 €	262,00 €		43,00 €	443,40 €			264,60 €
Moyenne	1,62 €	3,28 €	13,24 €	4,90 €	15,09 €	12,53 €	28,35 €	236,75 €	14,64 €	51,72 €	501,37 €	10,40 €	33,69 €	302,27 €
Ecart Bdx/moy	0,08 €	- 0,18 €	- 0,04 €	- 0,20 €	- 1,39 €	- 2,93 €	4,75 €	- 0,35 €	- 0,94 €	- 3,32 €	- 14,17 €	- €	4,21 €	61,33 €
% ecart moyenne	4,7%	-5,3%	-0,3%	-4,1%	-9,2%	-23,4%	16,7%	-0,1%	-6,4%	-6,4%	-2,8%	0,0%	12,5%	20,3%